

Fiche de données de sécurité

page: 1/12

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 19.05.2009

Version: 1.0

Produit: **PERFEKTHION® 400 EC**

152 59 I

(30363589/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 19.05.2009

1. Identification de la substance/préparation et de la société

PERFEKTHION® 400 EC

Utilisation: produit phytosanitaire, insecticide

Numéro d'agrément/Numéro d'autorisation: 9553/B

Société:

BASF BELGIUM N.V./S.A.

Terhulpsesteenweg 178 / 178, Chaussée de La Hulpe
1170 BRUSSEL/BRUXELLES, BELGIUM

Téléphone: +32 2 373-2583

Téléfax numéro: +32 2 373-2760

adresse E-Mail: linda.van-bogaert@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Inflammable.

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Irritant pour les yeux.

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, concentré émulsionnable (EC)

Composants dangereux

Diméthoate

Teneur (W/W): 37,2 %
Numéro CAS: 60-51-5
Numéro-CE: 200-480-3
Numéro INDEX: 015-051-00-4
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 21/22

Cyclohexanon

Teneur (W/W): $\geq 43,5 \%$ - $\leq 48 \%$
Numéro CAS: 108-94-1
Numéro-CE: 203-631-1
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 10, 20/21/22, 38, 41

solvant naphta

Teneur (W/W): $\geq 4,2 \%$ - $\leq 5,2 \%$
Numéro CAS: 64742-94-5
Numéro-CE: 265-198-5
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 51/53, 65, 66

anhydride acétique

Teneur (W/W): $\geq 4,2 \%$ - $\leq 5,2 \%$
Numéro CAS: 108-24-7
Numéro-CE: 203-564-8
Numéro INDEX: 607-008-00-9
Symbole(s) de danger: C
Phrase(s)-R: 10, 20/22, 34

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Symptômes: l'inhibition de la cholinestérase

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales). En cas d'inhibition de la cholinestérase: administrer de l'atropine.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, extincteur à poudre, dioxyde de carbone, eau

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Éliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Libérer d'odeur : Séparer des produits sensibles des odeurs. Séparer des bases.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), fluoré

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Protéger de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Le produit peut cristalliser en dessous de la température limite.

Protéger des températures supérieures à : 25 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

108-94-1: cyclohexanone

VME 40,8 mg/m³ ; 10 ppm (TLV (BE))
Effet sur la peau (TLV (BE))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VLE 81,6 mg/m³ ; 20 ppm (TLV (BE))

108-24-7: anhydride acétique

VME 21 mg/m³ ; 5 ppm (TLV (BE))

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide
Couleur: bleu(e)
Odeur: nauséabond(e)

Valeur du pH: 5,5 - 7,5
(1 g/l, 25 °C)

Température de cristallisation: < -10 °C

début d'ébullition:	env. 154 °C	
	Données se rapportant au solvant	
Point d'éclair:	46 °C	(DIN 51755)
Température d'auto-inflammation:	290 °C	(DIN 51794)
Température d'auto-inflammation:	310 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant	(UN Test O.2 (oxidizing liquids))
Pression de vapeur:	< 5 hPa	
	(20 °C)	
	Données se rapportant au solvant	
Densité:	1,074 g/cm ³	
	(20 °C)	
Densité apparente:	ne s'applique pas	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	non applicable	
Tension superficielle:	env. 41,3 mN/m	
	(20 °C; 0,1%)	
	env. 38,8 mN/m	
	(20 °C; 0,4%)	
Viscosité dynamique:	env. 8,4 mPa.s	
	(20 °C)	

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:
température: > 25 °C

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
eau, bases

Réactions dangereuses:
Incompatible avec les bases.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées., Lors d'une sollicitation thermique prolongée des produits de décomposition peuvent être libérés.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): 791 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 3,8 mg/l 4 h
Aucune mortalité n'a été constatée.

DL50 rat (par voie cutanée): 762 mg/kg

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses lapin: Irritant.

Sensibilisation

Closed-patch Test cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient de produits de composition analogue. Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 61,3 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

CL50 (96 h) 38,96 mg/l, *Lepomis macrochirus*

Invertébrés aquatiques:
CL50 (48 h) 5,44 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 260,17 mg/l, *Selenastrum capricornutum*

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
S'élimine facilement de l'eau.

Données sur l'élimination:
> 70 % réduction du COD (OCDE 302B; ISO 9888; 88/302/CEE, partie C) S'élimine facilement de l'eau.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger:	6.1
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3017
Étiquette de danger:	6.1, 3, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (contient CYCLOHEXANONE, SOLVANT NAPHTA, DIMÉTHOATE 37%)

RID

Classe de danger:	6.1
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3017
Étiquette de danger:	6.1, 3, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (contient CYCLOHEXANONE, SOLVANT NAPHTA, DIMÉTHOATE 37%)

Transport fluvial intérieur

ADNR

Classe de danger:	6.1
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3017
Étiquette de danger:	6.1, 3, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (contient CYCLOHEXANONE, SOLVANT

NAPHTA, DIMÉTHOATE 37%)

Transport maritime

IMDG
 Classe de danger: 6.1
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3017
 Étiquette de danger: 6.1, 3, EHSM
 Polluant marin: OUI
 Dénomination technique d'expédition:
 PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE LIQUIDE,
 TOXIQUE, INFLAMMABLE (contient
 CYCLOHEXANONE, SOLVANT NAPHTA,
 DIMÉTHOATE 37%)

Sea transport

IMDG
 Hazard class: 6.1
 Packing group: III
 ID number: UN 3017
 Hazard label: 6.1, 3, EHSM
 Marine pollutant: YES
 Proper shipping name:
 ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE,
 LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE (contains
 CYCLOHEXANONE, SOLVENT NAPHTHA,
 DIMETHOATE 37%)

Transport aérien

IATA/ICAO
 Classe de danger: 6.1
 Groupe d'emballage: III
 N° d'identification: UN 3017
 Étiquette de danger: 6.1, 3
 Dénomination technique d'expédition:
 PESTICIDE ORGANOPHOSPHORE LIQUIDE,
 TOXIQUE, INFLAMMABLE (contient
 CYCLOHEXANONE, SOLVANT NAPHTA,
 DIMÉTHOATE 37%)

Air transport

IATA/ICAO
 Hazard class: 6.1
 Packing group: III
 ID number: UN 3017
 Hazard label: 6.1, 3
 Proper shipping name:
 ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE,
 LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE (contains
 CYCLOHEXANONE, SOLVENT NAPHTHA,
 DIMETHOATE 37%)

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.

Phrase(s)-R

R10 Inflammable.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S28.1	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R10	Inflammable.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R48/22	Egalement nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S15	Conserver à l'écart de la chaleur.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23.9	Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3	Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].
SPe 8	Dangereux pour les abeilles./Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison./Ne pas utiliser en présence d'abeilles./Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et (indiquer la période) après traitement./Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes./Enlever les adventices avant leur floraison./Ne pas appliquer avant (indiquer la date).

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: DIMÉTHOATE, CYCLOHEXANONE, SOLVANT NAPHTA, ANHYDRIDE ACÉTIQUE

Classification selon le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole (Belgique)

Classe de toxicité B les pesticides à usage agricole non repris dans la classe A et rentrant dans l'une des catégories de danger 'nocif', 'irritant', 'sensibilisant'. Ils ne peuvent être vendus que par des vendeurs agréés.

Autres prescriptions

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
C	Corrosif.
21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
10	Inflammable.
20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
38	Irritant pour la peau.
41	Risque de lésions oculaires graves.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
34	Provoque des brûlures.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.